

## Aliénation d'une propriété communale, 90, rue de Belfort à Mme LEGER Christiane

**M. l'Adjoint LIME, Rapporteur :** La Ville de Besançon est propriétaire d'une maison 90, rue de Belfort, située entre la ligne de chemin de fer Besançon/Belfort et l'école des Chaprais.

Cette construction comprend deux niveaux d'environ 65 m<sup>2</sup> de surface utile chacun. L'état général de cet ensemble est vétuste et ne présente pas d'intérêt pour l'école des Chaprais.

Mme LEGER, locataire, a sollicité la Ville de Besançon pour son acquisition.

Cette cession interviendrait au prix fixé par le service des Domaines, soit 66 500 €.

Il est donc proposé de céder ce bien cadastré section CL n° 35, en reconduisant les servitudes actuelles de passage des canalisations d'eau, d'assainissement et d'accès.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver cette aliénation aux conditions énoncées ci-dessus,
- autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir,
- inscrire au budget de l'exercice courant par décision modificative les autorisations de dépenses et de recettes suivantes :

	Imputation budgétaire		Dépenses	Recettes	Inventaire
Opération réelle	Produit de la vente	92 824 775 00501 30100		66 500,00	
Opérations d'ordre	Valeur comptable de l'immobilisation cédée	934 675 00501 20200	47 123,06		BAT B65803
	Valeur comptable de l'immobilisation cédée	914 21318 00501 20200		47 123,06	
	Différence sur réalisation (+)	934 676 00501 20200	19 376,94		
	Différence sur réalisation (+)	914 192 00501 20200		19 376,94	

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Urbanisme et Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 6 février 2003.*